



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Dix-neuvième session ordinaire

Rome, 17-21 juillet 2023

PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE: EXAMEN ET ACTUALISATION

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-3
II. Examen de la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	4-32
III. Évolutions pertinentes au sein d'autres instances.....	33-35
IV. Nouveaux enjeux et questions d'apparition récente	36
V. Projet de plan stratégique 2023-2031 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	37-41
VI. Indications que la Commission est invitée à donner	42
<i>Appendice I: Projet de plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2023-2031)</i>	
<i>Annexe 1: Programme de travail pluriannuel: principaux résultats et objectifs d'étape (2023-2031)</i>	
<i>Appendice II: Planification des 20^e et 21^e sessions de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>	

I. INTRODUCTION

1. Depuis 2007, le Programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) guide les activités de cette dernière dans l'exécution de son mandat¹. En 2013, celle-ci a adopté son Plan stratégique 2014-2023, qui contient une mise à jour du Programme de travail pluriannuel et précise la vision de la Commission, sa mission et ses buts. Le Programme de travail pluriannuel guide aussi la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et les révisions futures du Plan stratégique². En 2017 et en 2019, la Commission a révisé ce dernier, a redéfini ses buts à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et des objectifs de développement durable (ODD) et a défini cinq principes opérationnels. Le Plan stratégique 2019-2027 précise aussi quelles activités doivent être menées en vue des 18^e et 19^e sessions ordinaires de la Commission³.

2. Un examen détaillé de l'exécution des activités de la Commission a été réalisé en vue de la 16^e session ordinaire de la Commission⁴. Un nouvel examen et une actualisation du Plan stratégique doivent être effectués lors de cette 19^e session ordinaire.

3. Le présent document recense les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 depuis la 16^e session ordinaire de la Commission. On y trouve le projet de plan stratégique pour la période 2023-2031, qui couvre cinq sessions de la Commission, à savoir la 19^e session ordinaire et les quatre qui suivront. Le projet de plan stratégique intègre les observations et contributions des groupes de travail techniques intergouvernementaux de la Commission (les groupes de travail), qui ont été rassemblées par le Bureau, aux fins d'examen par la Commission.

II. EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2027 POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

4. Durant la période considérée, la Commission a continué de s'acquitter de son mandat progressivement, mandat que la Conférence de la FAO a élargi en 1995 afin de couvrir tous les éléments de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture⁵. La Commission s'est aussi penchée sur de nouveaux enjeux et a notamment créé, à l'occasion de sa 16^e session ordinaire, un nouvel axe de travail consacré à l'«information de séquençage numérique»⁶. Depuis la tenue de cette session, la Commission a rempli ses engagements s'agissant de toutes les composantes fondamentales de son mandat et du cycle de travail, à savoir les rapports nationaux, les évaluations, les instruments stratégiques, la mise en œuvre, le suivi et la communication.

Établissement des rapports nationaux

5. Les évaluations de la FAO consacrées à la situation de la biodiversité et des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde sont réalisées conformément aux orientations données par la Commission, suivant une approche participative et axée sur les pays. Elles reposent sur les rapports nationaux qui font le point sur l'état de la biodiversité et des ressources génétiques, leur utilisation, les facteurs qui en déterminent l'érosion et les défis que les pays doivent relever, ainsi que les possibilités à saisir, s'agissant de la conservation et de l'utilisation durable de ces ressources, afin que celles-ci contribuent à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'action mondiaux de la Commission⁷. L'élaboration des rapports nationaux dans le cadre de processus inclusifs et participatifs renforce la sensibilisation au niveau des pays et, souvent, est à l'origine de la mise au point de stratégies ou de politiques nationales à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris des ressources génétiques, ou y contribue.

¹ CGRFA-11/07/Rapport, *annexe E*.

² CGRFA-14/13/Rapport, *annexe I*.

³ CGRFA-17/19/Rapport, *appendice F*.

⁴ CGRFA-16/17/22.

⁵ C 1995/REP, paragraphe 69 (*résolution 3/95*).

⁶ CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 86.

⁷ <https://www.fao.org/cgrfa/policies/global-instruments/gpa/fr/>.

6. Au cours de la période considérée, la Commission a supervisé la mise au point finale des premiers rapports sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*⁸ et sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*⁹. La FAO a reçu des rapports de 91 pays pour le premier et de 92 pays pour le second.

7. Au cours de la période considérée, la Commission a aussi lancé l'élaboration des rapports nationaux utiles aux fins de la mise au point du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* et du *Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

Évaluations

8. Outre la supervision de la mise au point finale des rapports sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, la Commission, dans le cadre de son Plan stratégique, a guidé l'élaboration du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* et du *Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Les versions préliminaires de ces deux derniers rapports ont été examinées cette année par les groupes de travail compétents et font partie des documents de travail de la présente session de la Commission¹⁰. Durant cette session, la Commission examinera aussi la mise au point du *Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹¹.

9. À la suite de l'adoption du Plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture en 2019¹², la Commission a examiné, à sa 18^e session ordinaire, des questions relatives aux pollinisateurs ainsi qu'aux agents de lutte biologique et aux biostimulants, sur la base de deux projets d'études¹³. Ces études analysent la situation et les évolutions en matière de conservation et d'utilisation, ainsi que d'accès et de partage des avantages, à partir de travaux antérieurs de la Commission et de la documentation existante, recensent les organisations internationales et régionales et autres institutions les plus pertinentes et relèvent des lacunes, des besoins et des possibilités, afin que la Commission et ses membres les prennent en considération. Conformément à la demande de la Commission¹⁴, les deux études ont été achevées, compte tenu des observations reçues, et ont été publiées sous la forme d'études de référence. À la présente session, la Commission examinera les projets d'études portant sur les micro-organismes et les invertébrés des sols, en particulier ceux qui participent à la bioremédiation et au cycle des nutriments, ainsi que sur les micro-organismes qui interviennent dans la digestion des ruminants¹⁵. La Commission se penchera également sur les recommandations relatives aux pollinisateurs et aux ressources génétiques des agents de lutte biologique¹⁶.

⁸ FAO. 2019. *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture* (version française abrégée: *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – en bref*). J. Bélanger et D. Pilling (sous la direction de). Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/CA3129EN> (rapport complet en anglais); <https://www.fao.org/3/ca3229fr/CA3229FR.pdf> (version abrégée en français).

⁹ FAO. 2019. *The State of the World's Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture* (version française abrégée: *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – en bref*). Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/CA5256EN> (rapport complet en anglais); <https://www.fao.org/3/ca5345fr/CA5345FR.pdf> (version abrégée en français).

¹⁰ CGRFA-19/23/7.1; CGRFA-19/23/8.1.

¹¹ CGRFA-19/23/10.3.

¹² CGRFA-17/19/Rapport, *appendice E*.

¹³ CGRFA-18/21/11.1/Inf.1; CGRFA-18/21/11.2/Inf.1.

¹⁴ CGRFA-18/21/Report, paragraphes 80 et 86.

¹⁵ CGRFA-19/23/9.1; CGRFA-19/23/9.2.

¹⁶ CGRFA-19/23/9.3.1; CGRFA-19/23/9.3.2.

Instrumentes stratégiques

10. Depuis sa 16^e session ordinaire, la Commission a élaboré et approuvé de nombreux instruments stratégiques, ainsi que des directives techniques et des documents d'orientation qui contiennent des conseils quant à la mise en œuvre de ces instruments. Les principaux instruments sont présentés ci-après.

Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

- Le **Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture**¹⁷, négocié et approuvé par la Commission pour donner suite aux conclusions du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, a été adopté par les participants à la 168^e session du Conseil de la FAO en décembre 2021¹⁸. Il envisage la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans son ensemble, établit un cadre contextuel au service de la mise en œuvre cohérente des plans d'action mondiaux et vise à améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, qui constituent la base de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé, d'une alimentation et d'une agriculture durables, des moyens de subsistance et de la réduction de la pauvreté. Il présente un ensemble de 57 mesures intégrées et liées entre elles, réparties dans trois domaines stratégiques prioritaires: caractérisation, évaluation et suivi; gestion (utilisation durable et conservation); cadres institutionnels.

Ressources zoogénétiques

- En 2017, afin de donner suite au *Deuxième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et à l'examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, la Commission a élaboré la résolution intitulée ***La communauté internationale réaffirme son engagement en faveur du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques***, résolution qui a été adoptée par la Conférence de la FAO¹⁹.
- En 2019, la Commission a adopté les directives concernant la **mise en place de filières durables pour les petits éleveurs**²⁰, qui servent de guide pratique aux fins de la mise en œuvre du cadre des filières alimentaires durables, spécifiquement axé sur les petits éleveurs. Le cadre des filières alimentaires durables ne porte pas uniquement sur les questions relatives à la compétitivité, à l'inclusion et à l'autonomisation des petits producteurs, mais intègre aussi les enjeux transversaux qui sont de plus en plus pris en compte au sein des projets de développement. Les directives guident l'utilisateur au fil des nombreuses étapes du développement de filières durables et mettent en relief les particularités des petits éleveurs (caractère multifonctionnel du secteur, cycles de production spécifiques et enjeux relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, par exemple).
- En 2021, la Commission a pris note de la mise au point de deux guides pratiques et a demandé à la FAO d'en achever l'élaboration, de les diffuser et d'encourager les pays à en tirer le meilleur parti, selon leurs besoins particuliers. Le guide pratique sur les **innovations en matière de cryoconservation des ressources zoogénétiques**²¹ vise à aider les pays à conserver *in vitro* leurs races d'élevage et à faciliter l'adoption d'innovations technologiques

¹⁷ FAO. 2022. *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8338fr>.

¹⁸ CL 168/REP, paragraphe 38.

¹⁹ C 2017/Rep, annexe D, résolution 3/2017.

²⁰ FAO. 2019. *Developing sustainable value chains for small-scale livestock producers*. G. Leroy et M. Fernando (sous la direction de). Directives FAO: Production et santé animales, n° 21. Rome. <https://doi.org/10.4060/CA5717EN>.

²¹ Boes, J., Boettcher, P., et Honkatukia, M. (sous la direction de). 2023. *Innovations in cryoconservation of animal genetic resources – Practical guide*. Directives FAO: Production et santé animales, n° 33. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc3078en>.

récentes. Le guide pratique sur la **caractérisation génomique des ressources zoogénétiques**²² actualise et complète les directives de 2011 de la FAO sur la **caractérisation génétique moléculaire des ressources zoogénétiques**²³.

Ressources génétiques aquatiques

- Le **Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture**²⁴, approuvé par la Commission à sa 18^e session ordinaire, a été adopté par le Conseil de la FAO en décembre 2021²⁵. Il est maintenant disponible dans toutes les langues officielles du système des Nations Unies. Il vise à tirer le meilleur parti possible de la contribution des ressources génétiques aquatiques à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en fournissant un cadre d'action en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur de ces ressources aux niveaux mondial, régional et national. Il compte 21 priorités stratégiques articulées autour des quatre domaines prioritaires suivants: recensement, caractérisation et suivi; conservation et utilisation durable des ressources génétiques aquatiques; mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture; politiques, institutions et renforcement des capacités.

Ressources génétiques forestières

- En 2019, la Commission a approuvé les **Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières**²⁶. Ces directives ont pour objectif d'aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières et de promouvoir l'intégration de ces ressources dans les autres stratégies et instruments nationaux pertinents.

Ressources phytogénétiques

- En 2017, la Commission a approuvé les **Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments**²⁷. En 2019, elle a approuvé les **Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales**²⁸. Ces directives sont utiles aux spécialistes du développement, aux chercheurs, aux étudiants et aux responsables politiques qui œuvrent à la conservation et à l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées, des végétaux sauvages constituant une source d'aliments et des variétés des agriculteurs/variétés locales. Elles contribuent directement à l'activité prioritaire 16 du deuxième Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (deuxième Plan d'action mondial sur les ressources phytogénétiques), qui vise à assurer un suivi efficace de la diversité phytogénétique

²² Ajmone-Marsan, P., Colli, L., Ginja, C., Kantanen, J., et Lenstra, J.A. (sous la direction de). 2023. *Genomic characterization of animal genetic resources – Practical guide*. Directives FAO: Production et santé animales, n° 32. FAO, Rome. <https://doi.org/10.4060/cc3079en>.

²³ FAO. 2011. *Molecular genetic characterization of animal genetic resources*. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=20b9d938-0b39-544c-9253-a855b5762ddc>.

²⁴ FAO. 2022. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb9905fr>.

²⁵ CL 168/REP, paragraphe 38.

²⁶ CGRFA-17/19/10.3.

²⁷ FAO. 2017. *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/8e9fa068-15a7-4c3a-ae34-535742864afa>.

²⁸ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca5601fr/>.

et des facteurs responsables de l'érosion génétique, ainsi qu'à permettre la mise en œuvre de mesures de correction et de prévention appropriées.

- En 2021, la Commission a pris note de la mise au point de trois guides pratiques au service de la mise en œuvre des **Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**²⁹ (2013) et a demandé à la FAO d'en achever l'élaboration et de les diffuser³⁰. Ces guides portent sur les questions suivantes: i) la conservation des semences orthodoxes dans des banques de gènes de semences³¹; ii) la conservation dans des banques de gènes sur le terrain³²; iii) la conservation des ressources phytogénétiques grâce à la culture *in vitro*³³. Les guides pratiques présentent les informations figurant dans les normes applicables aux banques de gènes sous une forme qui précise les mesures à appliquer successivement dans le cadre des opérations menées dans les banques de gènes et, par conséquent, favorisent une utilisation plus généralisée des normes applicables aux banques de gènes. Ils visent à contribuer à un système de conservation *ex situ* efficace et pérenne. Les responsables de banques de gènes peuvent s'inspirer des activités indiquées dans ces guides pour mettre au point des procédures opérationnelles normalisées et des systèmes de gestion de la qualité au service de la conservation des collections de matériel génétique, et définir précisément comment réaliser chaque activité.

Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés

- Afin de donner suite aux projets d'études sur les pollinisateurs et sur les agents de lutte biologique et les biostimulants, la Commission, à sa dernière session, a demandé au secrétariat de conserver l'impulsion donnée aux travaux sur les différents groupes fonctionnels des micro-organismes et des invertébrés et de collaborer avec les groupes d'experts concernés à la formulation de recommandations qui seraient examinées plus avant par la Commission. Celle-ci examinera par conséquent les recommandations stratégiques relatives aux pollinisateurs ainsi qu'aux agents de lutte biologique et aux biostimulants lors de sa 19^e session ordinaire³⁴.

Accès et partage des avantages

- En 2019, la Commission a approuvé les **notes explicatives relatives aux Éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture**³⁵ et a demandé à la FAO de diffuser ces derniers, assortis des notes explicatives³⁶.

²⁹ FAO. 2014. *Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/db9bb2f1-da1a-5aa8-b9d7-507ddc2b570f/>.

³⁰ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 100.

³¹ FAO. 2022. *Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation of orthodox seeds in seed genebanks*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0021en>.

³² FAO. 2022. *Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation in field genebanks*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0023en>.

³³ FAO. 2022. *Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation via in vitro culture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0025en>.

³⁴ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 93.

³⁵ FAO. 2019. *Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages: Éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture – avec notes explicatives*. FAO, Rome. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CA5088FR>

³⁶ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 16.

Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

- En 2021, la Commission a élaboré la résolution 1/168 du Conseil intitulée ***La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020***³⁷, dans laquelle il est rappelé que la FAO, la Commission et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international) doivent contribuer, dans le cadre de leur mandat, à l'élaboration et à la mise en œuvre du document appelé à remplacer le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, à savoir le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (le Cadre mondial de la biodiversité). Il y est aussi souligné que l'utilisation durable d'éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est importante car elle contribue à la conservation et à la restauration de la biodiversité.

Mise en œuvre du programme de travail et des instruments de la Commission

11. En 2017, à la demande de la Commission³⁸, la FAO a créé un fonds fiduciaire intersectoriel multidonateurs pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, qui devait permettre de financer la réalisation de l'ensemble des produits et objectifs d'étape. À ce jour, le projet GCP/GLO/841/MUL a reçu des contributions du Canada, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suisse. En 2020, la Norvège a décidé d'apporter son soutien au Programme de travail pluriannuel par l'intermédiaire du Mécanisme multidonateurs flexible (GCP/GLO/152/FMM) et, en 2023, elle a choisi de le faire par l'intermédiaire du Mécanisme de contribution volontaire flexible.
12. Le secrétariat de la Commission a continué de bénéficier d'un appui bilatéral dans le cadre de certaines activités. Pendant la période considérée, l'Allemagne, l'Espagne, la France et la Suisse ont généreusement financé des activités sectorielles et intersectorielles.
13. En 2019, la Commission a adopté la **Stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (la Stratégie de financement)**³⁹ et a encouragé les pays à intégrer activement les ressources génétiques forestières aux mesures globales et de plus grande ampleur consacrées à la gestion durable des forêts, y compris les stratégies d'agroforesterie et les stratégies forestières, ainsi qu'aux mesures relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans le domaine des forêts, et à déterminer les besoins en ce qui concerne les mesures spécifiques et stratégiques consacrées aux ressources génétiques forestières. L'objet de la Stratégie de financement est de mobiliser des ressources financières, de renforcer la coopération internationale afin d'aider les pays en développement et les pays en transition économique à mettre en œuvre le Plan d'action mondial et, ainsi, de contribuer au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), au Programme 2030 et à d'autres engagements internationaux intéressant les forêts.
14. La Stratégie de financement s'est ajoutée à une stratégie de financement adoptée par la Commission en 2009⁴⁰ (et révisée en 2013⁴¹) visant à mobiliser des fonds en faveur de la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques. Dans le cas de cette dernière stratégie, un compte fiduciaire de la FAO a été établi, lequel n'a cependant reçu aucune contribution volontaire pendant la période considérée.
15. Les ressources extrabudgétaires demeurent essentielles aux fins de l'exécution du programme de travail de la Commission, ainsi que des divers instruments que la Commission a approuvés et que ses membres se sont engagés à mettre en œuvre. Nombre de ces derniers éprouvent encore des difficultés à cet égard. Il ne fait aucun doute que les activités de la Commission ont eu une incidence au niveau des pays, comme l'ont démontré de nombreux rapports nationaux, mais l'impact des instruments stratégiques de la Commission pourrait être sensiblement accentué par divers moyens, à

³⁷ CL 168/REP, *annexe E*.

³⁸ CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 85.

³⁹ CGRFA-17/19/Rapport, *appendice D*.

⁴⁰ CGRFA-12/09/Rapport, *annexe C*.

⁴¹ CGRFA-14/13/Rapport, *annexe G.2*.

savoir un meilleur soutien, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'apport de ressources financières.

Suivi des ressources génétiques et rapports sur la mise en œuvre

16. La Commission suit la mise en œuvre des plans d'action mondiaux à l'aide de cibles, d'indicateurs et, dans le cas du deuxième Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques, d'indices composites généraux, qui ont été examinés et approuvés par ses membres.

17. S'agissant des ressources phylogénétiques, la Commission a adopté, en 2014, un ensemble d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial susmentionné, indicateurs qu'elle a révisés en 2019. Elle a ensuite instauré deux cycles d'établissement des rapports. Les principaux résultats du premier cycle d'établissement des rapports nationaux ont été communiqués à l'occasion de la 16^e session ordinaire de la Commission dans le document consacré à l'évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2012-2014) (*Assessment of the implementation of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture 2012-2014*⁴²). Ils sont résumés dans le document intitulé *Évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2012-2014) – synthèse*⁴³. Ces évaluations et les résultats du deuxième cycle de rapports (2014-2019) servent de base au *Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

18. S'agissant des ressources zoogénétiques, la Commission a approuvé des indicateurs qui permettent d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et des indicateurs qui permettent d'évaluer l'état des ressources zoogénétiques. Des rapports sur la situation et les évolutions des ressources zoogénétiques ont été présentés aux 16^e⁴⁴, 17^e⁴⁵ et 18^e⁴⁶ sessions ordinaires de la Commission. Un autre rapport sur le sujet a également été élaboré en vue de la 19^e⁴⁷ session ordinaire de la Commission. Un rapport intérimaire de synthèse sur la mise en œuvre, par les pays, du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques a été présenté à la Commission en 2021⁴⁸.

19. S'agissant des ressources génétiques forestières, la Commission a adopté, en 2017, des cibles, des indicateurs et des moyens de vérification aux fins du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières⁴⁹. À cet égard, elle a aussi adopté un calendrier de suivi⁵⁰. Deux ans plus tard, le premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières a été présenté à la Commission⁵¹. Les cibles, les indicateurs et les moyens de vérification sont aussi utilisés pour collecter des données aux fins de la mise au point du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*.

20. Des cibles et des indicateurs relatifs aux ressources génétiques aquatiques sont en cours d'élaboration. Les indicateurs proposés, qui ont été examinés par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture à sa 4^e session, sont soumis à la présente session de la Commission⁵².

21. Les indicateurs mis au point par la FAO conformément aux orientations données par la Commission et les informations connexes collectées par l'Organisation auprès des pays sur l'état des ressources génétiques et la mise en œuvre des plans d'action mondiaux sont de plus en plus utilisés

⁴² CGRFA-16/17/Inf.17.2.

⁴³ CGRFA-16/17/Inf.17.1.

⁴⁴ CGRFA-16/17/Inf.15 (en anglais).

⁴⁵ CGRFA-17/19/11.2/Inf.4 (en anglais).

⁴⁶ CGRFA-18/21/10.2/Inf.6 (en anglais).

⁴⁷ CGRFA-19/23/10.2/Inf.2 (en anglais).

⁴⁸ CGRFA-18/21/10.2/Inf.5 (en anglais).

⁴⁹ CGRFA-16/17/Rapport Rev.1; CGRFA-16/17/20, *annexes A et B*.

⁵⁰ CGRFA-16/17/20, *annexe C*.

⁵¹ CGRFA-17/19/10.2/Inf.1 (en anglais).

⁵² CGRFA-19/23/11.2.2.

pour suivre la mise en œuvre d'autres instruments, en particulier les ODD. Le Président de la Commission a présenté des rapports annuels au forum politique de haut niveau pour le développement durable. En 2017, la Commission a élaboré la résolution 4/2017 intitulée *La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable*⁵³, que le Conseil a adoptée.

Systemes d'information

22. La FAO élabore et tient à jour les systèmes d'information utilisés aux fins du suivi de la mise en œuvre des plans d'action mondiaux. Les membres utilisent ces systèmes mondiaux d'information pour communiquer régulièrement les mesures prises afin de mettre en œuvre les plans d'action mondiaux et pour effectuer le suivi de la situation et de l'évolution des ressources génétiques. Des systèmes d'information fonctionnent en ligne depuis un certain temps dans les domaines des ressources phylogénétiques (Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – WIEWS)⁵⁴ et zoogénétiques (Système d'information sur la diversité des animaux domestiques – DAD-IS)⁵⁵. Ils sont constamment améliorés. Le prototype AquaGRIS, système mondial d'information sur les ressources génétiques aquatiques, est devenu opérationnel en 2022⁵⁶. Il comprend des informations sur les organismes d'élevage. La version complète, qui devrait être prête en 2023, comprendra aussi des informations sur les stocks sauvages. Un système d'information sur les ressources génétiques forestières est en cours d'élaboration.

Arrangements destinés à faciliter la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

23. Divers arrangements ont aidé la Commission à s'acquitter de ses tâches pendant toutes les phases du cycle de travail.

Organes subsidiaires et points focaux nationaux

24. La Commission, à sa 17^e session ordinaire, a décidé de faire du Groupe de travail technique intergouvernemental ad hoc sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture un groupe de travail technique intergouvernemental ordinaire, conformément à l'article 3, alinéa i, de ses statuts⁵⁷.

25. La Commission, à sa 18^e session ordinaire, a adopté un modèle de mandat intéressant les points focaux nationaux chargés des ressources génétiques végétales, aquatiques et forestières et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les coordonnateurs nationaux chargés des ressources zoogénétiques⁵⁸. Le mandat des points focaux nationaux de la Commission avait quant à lui été arrêté lors de la 15^e session ordinaire de la Commission⁵⁹.

26. En 2017, à sa 16^e session ordinaire, la Commission a décidé d'organiser une première réunion du groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Après la tenue de cette première réunion, en 2018, une deuxième a été organisée (en deux parties), ainsi qu'une autre, informelle, respectivement en mars, en mai et en août 2021, afin de négocier le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

Réorganisation des activités intersessions de la Commission

27. La commission fait face à un défi en matière de gouvernance puisqu'elle doit à la fois faciliter les travaux intersectoriels sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et renforcer ses autres activités et celles de ses organes subsidiaires, y compris s'agissant des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture.

⁵³ C 2017/Rep, annexe E, résolution 4/2017.

⁵⁴ <https://www.fao.org/wiews/fr/>.

⁵⁵ <http://www.fao.org/dad-is/fr/>.

⁵⁶ <https://www.fao.org/fishery/aquagris/home> (en anglais).

⁵⁷ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 51.

⁵⁸ CGRFA-18/21/Report, *appendice E*.

⁵⁹ CGRFA-15/15/Rapport, *annexe H*.

28. La Commission, à sa dernière session, a commencé à examiner les options possibles quant à l'organisation de ses futures activités intersessions, en particulier sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés. Elle poursuivra ces réflexions à sa 19^e session ordinaire⁶⁰.

Séminaires spéciaux d'information

29. Pendant la période considérée, la Commission a continué d'organiser des séminaires spéciaux d'information avant la tenue de ses sessions ordinaires. Ces séminaires étaient consacrés à des thèmes spécifiques en rapport avec la session à venir ou présentant un intérêt particulier pour la FAO et pour la Commission.

Partenariats

30. La Commission a continué de renforcer sa collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), en particulier en ce qui concerne l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité. En février 2022, un webinaire coorganisé par la Commission et le secrétariat de la CDB a permis de présenter le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que d'examiner la mise en œuvre de celui-ci et son éventuelle contribution au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020⁶¹.

31. La Commission a continué de rechercher des synergies et de renforcer la collaboration avec le Traité international. En mars 2021, par exemple, le premier colloque international multipartite sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁶² a été organisé conjointement avec le Traité international et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, dans le cadre des mesures prises par la Commission pour faciliter la collaboration entre les spécialistes qui s'occupent de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques. L'Atelier mondial sur l'«information de séquençage numérique» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁶³ a été organisé en novembre 2022, en collaboration avec la CDB, le Traité international, CAB International et l'initiative des banques de gènes du CGIAR. Un webinaire sur le rôle des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées dans l'amélioration de la capacité d'adaptation des systèmes agricoles⁶⁴ a été organisé en février 2023 en collaboration avec le secrétariat du Traité international.

Conclusions

32. Pendant la période considérée, la Commission a continué d'avancer dans l'exécution progressive de son mandat élargi. L'adoption récente du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture a permis à la Commission d'élargir son portefeuille de politiques aux ressources génétiques aquatiques et à la gestion intégrée de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Le Plan stratégique 2019-2027, y compris le Programme de travail pluriannuel, s'est avéré être un outil de planification efficace aux fins de l'organisation et de la coordination des nombreux axes de travail de la Commission, ainsi que de la coordination des partenariats et de la collaboration de la Commission avec d'autres organisations et instruments internationaux. La Commission a mené à bien ce qui était prévu dans le cadre de chacun de ses axes de travail, avec quelquefois de légers écarts par rapport au calendrier prévu, ce dont on ne s'étonnera pas s'agissant d'un organe intergouvernemental et compte tenu du contexte international complexe au sein duquel elle mène ses activités. L'adoption du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture a aussi permis à la Commission de faire

⁶⁰ CGRFA-19/23/13.

⁶¹ <https://www.cbd.int/article/pre-geneva-2022-webinars/webinar-feb-17>.

⁶² FAO. 2022. *Proceedings of the First International Multi-stakeholder Symposium on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Technical consultation on in situ conservation and on-farm management of plant genetic resources for food and agriculture – 29–30 March 2021, Rome, Italy*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc3716en>.

⁶³ <https://www.fao.org/cgrfa/meetings/dsi-workshop-2022/fr/>.

⁶⁴ <https://www.fao.org/cgrfa/resources/news/detail-events/fr/c/1629970/>.

la preuve de ses compétences et de son rôle moteur quant à l'enjeu que représente la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le paysage mondial des politiques relatives à la biodiversité.

III. ÉVOLUTIONS PERTINENTES AU SEIN D'AUTRES INSTANCES

33. Plusieurs évolutions qui ont eu lieu dans d'autres instances depuis l'achèvement du Programme de travail pluriannuel 2007-2016 de la Commission doivent être prises en compte dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique 2023-2031. Avec le soutien considérable du secrétariat de la Commission, le Conseil de la FAO, à sa 163^e session, en 2019, a adopté la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (la Stratégie)^{65, 66}. Le Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie (le Plan d'action) a ensuite été approuvé, en 2021^{67, 68}. La Commission, par l'intermédiaire des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, a été consultée en 2021 sur le projet de Plan d'action⁶⁹. Conformément au Plan d'action, les évolutions récentes et les nouveaux accords, notamment ceux conclus dans le cadre de la CDB, de la Commission et du Traité international, seront pris en considération lors de l'approfondissement du Plan d'action, tout comme les données d'expérience issues de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action.

34. La Stratégie et le Plan d'action visent à: i) intégrer la diversité biologique de manière systématique dans les politiques, les programmes et les activités de la FAO; ii) renforcer les capacités des membres quant à l'intégration systématique de la biodiversité dans l'ensemble de leurs secteurs agricoles; iii) faire en sorte que soit reconnu à l'échelle mondiale le rôle important de la biodiversité au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition; et iv) renforcer la coordination et l'exécution des travaux de la FAO intéressant la biodiversité grâce à l'amélioration des capacités techniques et de la coordination⁷⁰. Les plans d'action mondiaux et, en particulier, le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, jouent un rôle essentiel dans les efforts consentis par la FAO pour aider les membres à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture. Le rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action ainsi que le Plan d'action pour la période 2024-2027⁷¹ sont mis à la disposition de la Commission pour examen.

35. À sa 15^e réunion, tenue en décembre 2022, la Conférence des Parties à la CDB a adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui remplace le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris les objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les incidences du Cadre mondial de la biodiversité sur les activités de la Commission et sur les efforts engagés par ses membres pour mettre en œuvre les plans d'action mondiaux et le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont analysées plus avant dans le document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*⁷².

IV. ENJEUX NOUVEAUX ET QUESTIONS D'APPARITION RÉCENTE

36. Suivant des pratiques analogues au sein d'autres instances, la Commission souhaitera peut-être envisager d'adopter une procédure qui permette de recenser les enjeux nouveaux et questions d'apparition récente et d'examiner les propositions à cet égard. Les groupes de travail et/ou les membres de la Commission pourraient être régulièrement invités à communiquer leurs propositions

⁶⁵ CL 163/REP, paragraphe 10, alinéa g.

⁶⁶ FAO. 2020. *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca7722fr>.

⁶⁷ CL 166/REP, paragraphe 24, alinéa h.

⁶⁸ FAO. 2021. *Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb5515fr>.

⁶⁹ CGRFA/NFP-BFA-2/21/3; CGRFA/NFP-BFA-2.1/21/Report; PC 130/7 – Note d'information – mars 2021 (Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture).

⁷⁰ Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, paragraphe 10.

⁷¹ CGRFA-19/23/6.2.

⁷² CGRFA-19/23/6.1.

relatives aux enjeux nouveaux et questions d'apparition récente en relation avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques, et la Commission pourrait examiner ces propositions et, s'il y a lieu, les intégrer au Programme de travail pluriannuel. La création d'un axe de travail portant sur les enjeux nouveaux et questions d'apparition récente pourrait aussi permettre à la Commission de traiter certaines questions, en particulier des questions transversales, sans avoir à créer des axes de travail distincts.

V. PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2023-2031 POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

37. Le projet de Plan stratégique 2023-2031, qui remplacera les versions précédentes du Plan stratégique et du Programme de travail pluriannuel, vise à:

- permettre à la Commission de donner systématiquement des avis à la FAO sur l'ensemble des questions liées à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques, s'agissant de recommander les priorités à accorder dans le cadre des activités de l'Organisation;
- contribuer à planifier l'appui pour la poursuite de la mise en œuvre des instruments de la Commission, y compris le soutien de la FAO aux pays en vue d'intégrer la biodiversité dans l'ensemble des secteurs agricoles et d'appliquer le Cadre mondial de la biodiversité;
- faciliter la coopération avec le Traité international, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des éléments d'appui du Traité international que la Commission supervise, et avec d'autres instruments et organismes internationaux.

38. En raison de la pandémie de covid-19, la 18^e session ordinaire de la Commission a été repoussée de six mois et s'est tenue après la Conférence de la FAO, contrairement à l'usage. De manière à être en adéquation avec le programme de la Conférence de la FAO, la Commission doit s'efforcer d'organiser, en 2025, sa 20^e session ordinaire avant la tenue de la 44^e session de la Conférence.

39. Quelques ajustements à apporter au texte du Plan stratégique sont suggérés, tels qu'ils figurent à l'*appendice I* du présent document:

- afin de tenir compte du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, il est désormais fait référence dans la mission et les buts du Plan stratégique aux «ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et autres éléments de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture» et non plus seulement aux «ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture»;
- dans la justification du Plan stratégique, on a ajouté, dans la partie qui décrit le contexte dans lequel la Commission s'acquitte de ses activités, des références au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et à la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;
- au paragraphe 2 de la justification, le libellé «à la conservation, à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture» est maintenant employé au lieu de «à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques»⁷³.

40. Le tableau relatif au Programme de travail pluriannuel, qui figure à l'annexe 1 du Plan stratégique, couvre cinq sessions de la Commission, dont la 19^e session ordinaire. Il a été actualisé et complété, notamment par l'intégration des propositions de modifications suivantes:

- **Ressources zoogénétiques**
Comme l'a recommandé le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la présentation du *Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, précédemment prévue lors de la 20^e session ordinaire de la Commission, est reportée à

⁷³ CGRFA-19/23/11.1, paragraphe 40.

la 21^e session ordinaire; l'examen et l'éventuelle actualisation du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques sont programmés pour la même session⁷⁴.

– **Ressources génétiques aquatiques**

Conformément aux recommandations du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, la présentation du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* est programmée pour la 22^e session ordinaire de la Commission, et l'examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture est prévu pour la session suivante⁷⁵.

– **Ressources génétiques forestières**

Après l'examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières en 2025, il est prévu de procéder à l'examen de sa mise en œuvre à la 22^e session ordinaire de la Commission.

– **Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés**

Conformément au Plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture⁷⁶, il est prévu dans le Programme de travail pluriannuel que les composants de l'alimentation humaine et animale ainsi que la transformation des aliments et les processus agro-industriels soient étudiés lors de la 20^e session ordinaire de la Commission, et que les activités de la Commission consacrées à cet axe de travail soient soumises à un examen à la 22^e session ordinaire.

– **Ressources phytogénétiques**

Conformément à la demande de la Commission⁷⁷, l'examen du deuxième Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été reporté à la 20^e session ordinaire de la Commission. Comme l'a recommandé le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, un examen de l'outil de communication de données du système WIEWS a été ajouté aux travaux de la 21^e session ordinaire de la Commission⁷⁸.

– **Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture**

La présentation du *Deuxième Rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, précédemment prévue lors de la 21^e session ordinaire de la Commission, est repoussée à la 22^e session ordinaire, de manière à maintenir une période de 10 ans entre les évaluations mondiales. Comme l'a demandé le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, un premier examen du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture a été programmé pour la 20^e session ordinaire.

– **Accès et partage des avantages**

L'axe de travail sur l'accès et le partage des avantages a été actualisé conformément aux décisions prises par la Commission lors de sa dernière session⁷⁹.

– **Biotechnologies**

Les groupes de travail techniques intergouvernementaux sur les ressources génétiques forestières et sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture ont proposé que les activités relatives aux biotechnologies soient examinées à la 21^e session ordinaire de la Commission. Afin d'assurer une répartition plus équilibrée des travaux entre

⁷⁴ CGRFA-19/23/10.1, paragraphe 49.

⁷⁵ CGRFA-19/23/11.1, paragraphe 40.

⁷⁶ CGRFA-17/19/Rapport, *appendice E*.

⁷⁷ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 109.

⁷⁸ CGRFA-19/23/7.1, paragraphe 47.

⁷⁹ CGRFA-18/21/Report, paragraphes 23 à 31.

les différentes sessions, le Bureau propose de repousser cet examen à la 22^e session ordinaire⁸⁰.

– **Information de séquençage numérique**

Il est proposé de se pencher sur les faits récents concernant l'information de séquençage numérique à la 21^e session ordinaire de la Commission et d'examiner les travaux sur l'information de séquençage numérique et ses répercussions du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA, y compris l'accès et le partage des avantages en découlant, à la 23^e session ordinaire.

– **Changement climatique**

Conformément au calendrier proposé pour les travaux relatifs au changement climatique⁸¹, l'examen des *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*, initialement programmé pour la présente session, a été reporté à la prochaine session de la Commission. Comme l'a recommandé le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'étude des activités relatives au changement climatique ne sera effectuée qu'à la 22^e session ordinaire de la Commission⁸².

– **Nutrition et santé**

Aucune contribution importante n'est prévue dans le cadre de l'axe de travail sur la nutrition et la santé après la 19^e session ordinaire de la Commission. Toutefois, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture n'est pas parvenu à dégager de consensus sur une suppression progressive de cet axe de travail⁸³.

– **Nouveaux enjeux et questions d'apparition récente**

Un nouvel axe de travail consacré aux nouveaux enjeux et questions d'apparition récente a été ajouté pour permettre à la Commission, à sa discrétion et selon une procédure à convenir, de définir ponctuellement des thèmes qui l'intéressent plus particulièrement et de programmer leur examen de manière cohérente dans le Programme de travail pluriannuel.

41. À l'issue des débats tenus par la Commission au cours de la présente session, il pourrait s'avérer nécessaire d'apporter d'autres modifications au Programme de travail pluriannuel.

VI. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

42. La Commission souhaitera peut-être:

- i) noter les progrès accomplis depuis la 16^e session ordinaire de la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel;
- ii) examiner et, s'il y a lieu, réviser le projet de Plan stratégique de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour la période 2023-2031, tel qu'il figure à l'*appendice I* du présent document;
- iii) demander au secrétariat de proposer différentes options envisageables pour établir une procédure qui permette de recenser ponctuellement les enjeux nouveaux et questions d'apparition récente à intégrer dans le Programme de travail pluriannuel, en vue de leur examen par les groupes de travail et par la Commission à leurs prochaines sessions;
- iv) demander au secrétariat qu'il lui fournisse à titre d'information, dans les futurs rapports intérimaires ou examens portant sur le Plan stratégique, un aperçu des activités à réaliser en vue des deux sessions à venir, sur le modèle de l'aperçu fourni à l'*appendice II* du présent document;

⁸⁰ CGRFA-19/23/8.1, paragraphe 35; CGRFA-19/23/11.1, paragraphe 42.

⁸¹ CGRFA-19/23/3.

⁸² CGRFA-19/23/11.1, paragraphe 42.

⁸³ CGRFA-19/23/7.1, paragraphe 48.

-
- v) engager les donateurs à contribuer au fonds fiduciaire intersectoriel multidonateurs pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.

APPENDICE I

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2019-2027)-(2023-2031)

<p align="center">PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2019-2027)</p>	<p align="center">PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2019-2027) (2023-2031)</p>
<p align="center">VISION</p> <p>Valoriser et conserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promouvoir son utilisation au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde, pour les générations présentes et futures.</p>	<p align="center">VISION</p> <p>Valoriser et conserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promouvoir son utilisation au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde, pour les générations présentes et futures.</p>
<p align="center">MISSION</p> <p>Consciente du fait que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont une préoccupation commune de tous les pays car tous dépendent de ressources génétiques originaires d'une autre région ou d'une autre partie du monde, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est donné pour mission de stopper l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde en encourageant la conservation, l'utilisation durable et l'échange de ces ressources ainsi qu'un partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent.</p>	<p align="center">MISSION</p> <p>Consciente du fait que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et autres éléments de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture sont une préoccupation commune de tous les pays car tous dépendent de ressources génétiques originaires d'une autre région ou d'une autre partie du monde, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est donné pour mission de stopper l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et des autres éléments de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture, et d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde en encourageant la conservation, l'utilisation durable et l'échange de ces ressources ainsi qu'un partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent.</p>
<p align="center">BUTS</p> <p>Conformément à la mission énoncée ci-dessus, les buts de la Commission sont transversaux et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les buts transversaux s'appuient sur les évaluations mondiales réalisées sous la direction de la</p>	<p align="center">BUTS</p> <p>Conformément à la mission énoncée ci-dessus, les buts de la Commission sont transversaux et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les buts transversaux s'appuient sur les évaluations mondiales réalisées sous la direction de la</p>

<p>Commission, sur ses domaines d'action stratégiques prioritaires, sur les objectifs à long terme et les cibles des plans d'action mondiaux de la Commission relatifs aux ressources phytogénétiques, aux ressources zoogénétiques et aux ressources génétiques forestières, ainsi que sur d'autres activités par lesquelles celle-ci donne suite aux évaluations mondiales.</p> <p>But 1: Utilisation durable: promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de façon plus générale, de toute la biodiversité ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'accroître la production au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde⁸⁴.</p> <p>But 2: Conservation: préserver la diversité des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁸⁵.</p> <p>But 3: Accès et partage des avantages: promouvoir un accès approprié aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture,</p>	<p>Commission, sur ses domaines d'action stratégiques prioritaires, sur les objectifs à long terme et les cibles des plans d'action mondiaux sectoriels et du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture plans d'action mondiaux de la Commission relatifs aux ressources phytogénétiques, aux ressources zoogénétiques et aux ressources génétiques forestières, ainsi que sur d'autres activités par lesquelles celle-ci donne suite aux évaluations mondiales.</p> <p>But 1: Utilisation durable: promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de façon plus générale, de toute la biodiversité ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'accroître la production au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde⁸⁸.</p> <p>But 2: Conservation: préserver la diversité des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et des autres éléments de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture⁸⁹.</p>
---	--

⁸⁴ Le but 1 contribue à la concrétisation de plusieurs cibles des ODD, notamment de la cible 2.4 («D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols»), de la cible 14.4 («D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques») et de la cible 15.2 («D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial»).

⁸⁵ Le but 2 contribue à la concrétisation de la cible 2.5 («D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale»).

⁸⁸ Le but 1 contribue à la concrétisation de plusieurs cibles des ODD, notamment de la cible 2.4 («D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols»), de la cible 14.4 («D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques») et de la cible 15.2 («D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial»).

⁸⁹ Le but 2 contribue à la concrétisation de la cible 2.5 («D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris

<p>ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation⁸⁶.</p> <p>But 4: Participation: faciliter la participation des parties prenantes concernées à la prise de décision⁸⁷.</p>	<p>But 3: Accès et partage des avantages: promouvoir un accès approprié aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation⁹⁰.</p> <p>But 4: Participation: faciliter la participation des parties prenantes concernées à la prise de décision⁹¹.</p>
<p align="center">PRINCIPES OPÉRATIONNELS</p>	<p align="center">PRINCIPES OPÉRATIONNELS</p> <p>Aucune modification proposée.</p>
<p align="center">I. JUSTIFICATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2027</p> <p>1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture figure parmi les ressources les plus importantes de la planète. Les plantes cultivées, les animaux d'élevage, les organismes aquatiques, les essences forestières, les micro-organismes et les invertébrés – soit des milliers d'espèces et leur variabilité génétique – forment le tissu de la biodiversité sur lequel repose la production alimentaire mondiale. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'aux moyens d'existence durables; en outre, grâce aux services écosystémiques de régulation et de soutien qu'elle fournit, elle sous-tend l'aptitude naturelle à s'adapter à des dynamiques socioéconomiques et environnementales en constante évolution, comme la croissance démographique, les préférences alimentaires, les besoins nutritionnels et le changement climatique.</p> <p>2. Consciente de l'importance de chacun des volets de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition mondiales, la</p>	<p align="center">I. JUSTIFICATION DU PLAN STRATÉGIQUE (2019-2027) (2023-2031)</p> <p>1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture figure parmi les ressources les plus importantes de la planète. Les plantes cultivées, les animaux d'élevage, les organismes aquatiques, les essences forestières, les micro-organismes et les invertébrés – soit des milliers d'espèces et leur variabilité génétique – forment le tissu de la biodiversité sur lequel repose la production alimentaire mondiale. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'aux moyens d'existence durables; en outre, grâce aux services écosystémiques de régulation et de soutien qu'elle fournit, elle sous-tend l'aptitude naturelle à s'adapter à des dynamiques socioéconomiques et environnementales en constante évolution, comme la croissance démographique, les préférences alimentaires, les besoins nutritionnels et le changement climatique.</p> <p>2. Consciente de l'importance de chacun des volets de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition mondiales, la</p>

au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale»).

⁸⁶ Le but 3 contribue à la concrétisation de la cible 2.5 et de la cible 15.6 («Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale»).

⁸⁷ Le but 4 contribue à la concrétisation de la cible 16.7 («Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions»).

⁹⁰ Le but 3 contribue à la concrétisation de la cible 2.5 et de la cible 15.6 («Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale»).

⁹¹ Le but 4 contribue à la concrétisation de la cible 16.7 («Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions»).

<p>Commission a vocation à veiller à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'à l'accès à ces ressources et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, au profit des générations présentes et futures.</p> <p>3. Depuis 2007, la Commission fonctionne suivant un Programme de travail pluriannuel⁹². Le <i>Plan stratégique 2014-2023 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i> englobe le Programme de travail pluriannuel et contient la vision de la Commission, sa mission et ses buts. Les buts de la Commission, tels qu'énoncés dans le <i>Plan stratégique 2019-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>, s'appuient sur les rapports issus des évaluations de la situation des ressources génétiques dans le monde, les domaines d'action stratégiques prioritaires, les objectifs à long terme et les cibles des plans d'action mondiaux et d'autres activités par lesquelles la Commission donne suite à ces évaluations, ainsi que sur les indicateurs et les procédures de suivi mis en place pour évaluer la mise en œuvre des plans d'action mondiaux et d'autres instruments convenus.</p> <p>4. Le Plan stratégique annule et remplace toutes les versions antérieures du Programme de travail pluriannuel et des plans stratégiques. Il contient, à l'<i>annexe 1</i>, les principaux résultats et objectifs d'étape des cinq prochaines sessions ordinaires de la Commission et, à l'<i>annexe 2</i>, des plans plus détaillés des deux prochaines sessions.</p>	<p>Commission a vocation à veiller à la conservation, et à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'à l'accès à ces ressources et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, au profit des générations présentes et futures.</p> <p>3. Depuis 2007, la Commission fonctionne suivant un Programme de travail pluriannuel⁹³. Le <i>Plan stratégique 2014-2023 2023-2031 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i> englobe le Programme de travail pluriannuel et contient la vision de la Commission, sa mission et ses buts. Les buts de la Commission, tels qu'énoncés dans le Plan stratégique 2019-2027 2023-2031 de la <i>Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i> s'appuient sur les rapports issus des évaluations de la situation des ressources génétiques dans le monde, les domaines d'action stratégiques prioritaires, les objectifs à long terme et les cibles du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des plans d'action mondiaux et d'autres activités par lesquelles la Commission donne suite à ces évaluations, ainsi que sur les indicateurs et les procédures de suivi mis en place pour évaluer la mise en œuvre des plans d'action mondiaux et d'autres instruments convenus, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.</p> <p>4. Le Plan stratégique annule et remplace toutes les versions antérieures du Programme de travail pluriannuel et des plans stratégiques. Il contient, à l'<i>annexe 1</i>, les principaux résultats et objectifs d'étape des cinq prochaines sessions ordinaires de la Commission et, à l'annexe 2, des plans plus détaillés des deux prochaines sessions.</p>
<p>II. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EXAMEN</p>	<p>II. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EXAMEN</p> <p>Aucune modification proposée.</p>
<p>III. PARTENARIATS</p>	<p>III. PARTENARIATS</p> <p>Aucune modification proposée.</p>

⁹² CGRFA-11/07/Rapport, *annexe E*.

⁹³ CGRFA-11/07/Rapport, *annexe E*.

**Annexe 1: Programme de travail pluriannuel: principaux résultats et objectifs d'étape
(2023-2031)**

	19 ^e session (2023)	20 ^e session (2025)	21 ^e session (2026/2027)	22 ^e session (2028/2029)	23 ^e session (2030/2031)
Ressources zoogénétiques			Présentation du <i>Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> Examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques		
Ressources génétiques aquatiques			Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques aquatiques	Présentation du <i>Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques
Ressources génétiques forestières	Présentation du <i>Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	Examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières		Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	
Micro-organismes et invertébrés		Composants de l'alimentation humaine et animale; transformation des aliments et processus agro-industriels		Examen des travaux concernant les micro-organismes et les invertébrés	
Ressources phytogénétiques	Présentation du <i>Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques	Examen de l'outil de communication de données du système WIEWS		Examen de la mise en œuvre du (deuxième) Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques
Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	Suite donnée au rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture		Présentation du <i>Deuxième Rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Suite donnée au <i>Deuxième Rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Accès et partage des avantages		Effets des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sur l'utilisation et la conservation des ressources génétiques pour	Mise à jour du recueil des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages		Examen des travaux concernant l'accès et le partage des avantages

		l'alimentation et l'agriculture (RGAA)			
Biotechnologies				Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des RGAA	
Information de séquençage numérique	Réfléchir à l'utilisation de l'«information de séquençage numérique» relative aux RGAA et aux répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA, y compris l'accès et le partage des avantages en découlant		Faits récents concernant l'«information de séquençage numérique» et répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA		Examen des travaux sur l'«information de séquençage numérique» et des répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA, y compris l'accès et le partage des avantages en découlant
Changement climatique	Examen du projet de questionnaire sur le changement climatique et les RGAA	Synthèse des réponses au questionnaire Examen des Directives volontaires révisées		Examen des travaux relatifs au changement climatique et aux RGAA	
Nutrition et santé	Examen des travaux intéressant les RGAA dans l'optique de la nutrition et de la santé				
Nouveaux enjeux et questions d'apparition récente*					
Gestion	Rapport intérimaire ou examen du Plan stratégique		Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan stratégique et les ODD		Rapport intérimaire ou examen du Plan stratégique

* Un projet de procédure permettant de recenser ponctuellement les enjeux nouveaux et questions d'apparition récente sera présenté aux fins d'examen par les groupes de travail techniques intergouvernementaux à leurs prochaines sessions et par la Commission à sa 20^e session ordinaire.

APPENDICE II

PLANIFICATION DES 20^E ET 21^E SESSIONS DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Activités en vue de la 20^e session de la Commission (2025)

Questions sectorielles	
Ressources zoogénétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques • Élaborer un rapport de synthèse intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques • Élaborer un rapport intérimaire sur l'état d'avancement du <i>Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Élaborer l'édition de 2024 du rapport sur la situation et les évolutions
Ressources génétiques aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le questionnaire de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques aquatiques
Ressources génétiques forestières	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer l'examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer des études sur les composants de l'alimentation, la transformation des aliments et les processus agro-industriels • Donner suite aux recommandations formulées par la Commission sur cette question
Ressources phytogénétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques • Procéder à l'examen des guides pratiques sur l'utilisation des Normes applicables aux banques de gènes: conservation d'espèces produisant des semences récalcitrantes et cryoconservation
Questions transversales	
Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer l'examen du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et établir les modalités possibles pour les examens futurs des activités réalisées en vue de mettre en œuvre le Cadre d'action
Accès et partage des avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser un questionnaire auprès des pays, mis à l'essai au préalable, sur l'application des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages • Élaborer un rapport sur l'application concrète des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages aux différents sous-secteurs des RGAA et des connaissances traditionnelles associées, afin de déterminer quels sont, dans ces différents sous-secteurs, les effets de ces mesures sur l'utilisation et la conservation des RGAA et des connaissances traditionnelles associées et sur le partage des avantages en découlant
Biotechnologies	
Information de séquençage numérique relative aux RGAA	
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point un examen des Directives volontaires révisées à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique

	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer une synthèse des réponses au questionnaire sur les RGAA et le changement climatique
Nutrition et santé	
Nouveaux enjeux et questions d'apparition récente	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer une procédure par laquelle la Commission pourra recenser les enjeux nouveaux et questions d'apparition récente, en tenant compte des indications données par les groupes de travail techniques intergouvernementaux
Gestion	
Autres questions	<ul style="list-style-type: none">• Inviter les instruments et organismes internationaux à rendre compte de leurs travaux à l'appui des activités de la Commission et rassembler les contributions

Activités en vue de la 21^e session de la Commission (2027)

Questions sectorielles	
Ressources zoogénétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le projet de <i>Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Procéder à l'examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
Ressources génétiques aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques aquatiques
Ressources génétiques forestières	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés	
Ressources phytogénétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du (deuxième) Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques • Procéder à l'examen de la mise en œuvre du (deuxième) Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques • Préparer l'examen de l'outil de communication de données du système WIEWS
Questions transversales	
Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	
Accès et partage des avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le recueil des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages tenant compte des particularités des RGAA
Biotechnologies	
Information de séquençage numérique relative aux RGAA	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les faits nouveaux qui se font jour au sein d'autres instances en ce qui concerne la question de l'«information de séquençage numérique», évaluer leurs incidences éventuelles aux fins de l'utilisation durable et de la conservation des RGAA
Changement climatique	
Nutrition et santé	
Nouveaux enjeux et questions d'apparition récente	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer la documentation concernant les nouveaux enjeux et questions d'apparition récente, le cas échéant
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan stratégique et les ODD
Autres questions	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les instruments et organismes internationaux à rendre compte de leurs travaux à l'appui des activités de la Commission et rassembler les contributions